



**HAL**  
open science

**Cartographie du site archéologique de Baie-Rouge et  
pose d'un remblai protecteur. Saint-Martin Guadeloupe.  
Rapport d'opération archéologique n° SRA 305**

Christian Stouvenot, Christophe Henocq

► **To cite this version:**

Christian Stouvenot, Christophe Henocq. Cartographie du site archéologique de Baie-Rouge et pose d'un remblai protecteur. Saint-Martin Guadeloupe. Rapport d'opération archéologique n° SRA 305 : Lotissement des Terres-Basses. Lot 183 (SAINT-MARTIN, parcelle AB 13). 2005. hal-00559135

**HAL Id: hal-00559135**

**<https://hal.science/hal-00559135>**

Preprint submitted on 25 Jan 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cartographie du site archéologique de Baie-Rouge  
et pose d'un remblai protecteur  
Lotissement des Terres-Basses. Lot 183  
(SAINT-MARTIN, parcelle AB 13)

C. Stouvenot  
C. Henocq

2005

Association archéologique Hope Estate  
DRAC Guadeloupe

## SOMMAIRE

### Fiche signalétique

1. Objectifs de l'opération.....	1
2. Etude cartographique.....	1
3. Travaux de protection par remblaiement.....	4
4. Conclusion.....	4

### Figures

### Planches photographiques

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## AUTORISATION ADMINISTRATIVE

**Autorisation** : n°2005-846 (SRA 2005-25)

**Titulaire** : Christian Stouvenot

**Programme** : P12

**Organisme de rattachement** : Ministère de la Culture

**Affectation** : DRAC Guadeloupe

**Suivi scientifique** : Antoine Chancerel (Conservateur régional de l'archéologie)

## DATES DE L'INTERVENTION

Relevés : du 1er au 4 juin 2005

Remblaiement : 8 juin 2005

Relevé final : 9 juin 2005

## MAITRISE D'OUVRAGE

Association Archéologique Hope Estate (AAHE)

## ÉQUIPE SCIENTIFIQUE

Direction : Christian STOUVENOT (DRAC Guadeloupe)

Conseiller scientifique : Christophe HENOCQ (AAHE, Musée «Sur la trace des Arawaks»)

Terrain :           Jean-Michel RICHARDSON  
                      Franck DESIR  
                      Christophe HENOCQ

## INTERVENANTS EXTERIEURS

Cabinet topographique JERSIER

Agence Fontenoy Immobilier : M. BOUDOU

Société des Carrières de Grand-Case (SCGC)

Société Dormoy Lewis (SDL) : Franck

## REMERCIEMENTS

pour le soutien logistique à l'opération :

Société des Carrières de Grand-Case

Association des Terres-Basses

Mr. Thomas Dart

Mr. and Mrs. Van Eck

## **1. Objectifs de l'intervention**

Le site archéologique de Baie-Rouge découvert en 1957 par les époux Keur a été mentionné par les époux Bullen en 1966. Des sondages y ont été réalisés par M.P. Sypkens Smit en 1982 puis par C. Henocq en 1994. Ce dernier a mis en évidence une occupation elenan-ostionoïde (vers 1100 ap. J.-C.) et surtout chican-ostionoïde (vers 1500 ap. J.C.). Cette dernière occupation en fait l'un des sites les plus récents des Petites Antilles qui aurait pu être contemporain du passage de Christophe Colomb en 1493. La céramique chican-ostionoïde trouvée sur le site est du même style que celles produites par les Taïnos sur les Grandes Antilles.

Depuis plusieurs années l'utilisation du lot 183 comme parking non contrôlé a occasionné d'importants dégâts au site archéologique. Le roulement répété des véhicules empêche la végétation de se fixer au sol qui, constamment à nu, est attaqué par une érosion causée par le ruissellement très actif en raison d'une pente de 7 % en direction de la plage. Le service régional de l'archéologie (DRAC Guadeloupe) a alerté en décembre 2003 l'association des Terres-Basses, la Mairie de Saint-Martin et la Sous-Préfecture sur ce phénomène d'érosion entraînant la destruction du site archéologique.

La mise en place d'une opération de sauvegarde a été compliquée par l'existence d'un contentieux concernant cette parcelle entre le propriétaire (l'Association des Terres-Basses) et des occupants illégaux (les deux restaurants Gus et Chez Raymond) qui organisent et maintiennent sans autorisation le parking des véhicules sur la parcelle.

Suite à un accord entre la DRAC, l'Association archéologique Hope Estate et l'Association des Terres-Basses, représentée par l'agence Fontenoy Immobilier, une solution de protection provisoire du site par remblaiement a été décidée. Ce remblaiement (150 m<sup>3</sup> de tout venant) a été réalisé grâce à la Société des Carrières de Grand-Case qui a offert le matériau, le transport étant financé par la DRAC (3000 €). Préalablement, il a été décidé de réaliser une cartographie précise des dépôts archéologiques de cette parcelle de façon à évaluer l'importance des destructions et la possibilité de fouilles futures. Cette opération, objet du présent rapport, a été rendue possible grâce à l'aide de l'Association des Terres-Basses avec la mise à disposition d'un logement pour le personnel (M. Thomas Dart et un don à l'Association Hope Estate de 1000 €(M. et Mme Van Eck).

## **2. Etude cartographique.**

La cartographie a été limitée à la partie comprise entre les deux murs séparant le terrain des propriétés VAN ECK au sud et BAYSARI au nord. La géométrie des dépôts archéologiques situés sur la propriété VAN ECK était connue suite à l'intervention de Christophe HENOCQ en 1994. Par contre aucune rupture topographique n'existe au-delà du mur nord (propriété BAYSARI) et le site archéologique se prolonge très probablement encore sur 30 à 35 m dans cette direction. Il n'a pu être reconnu durant de notre intervention, le propriétaire étant alors absent.

Le travail a consisté en quatre phases successives :

1. le relevé de la surface topographique existante
2. le relevé des épaisseurs de la couche archéologique (sondages à la tarière)
3. la récolte des vestiges archéologiques présents sur le parking
4. le relevé de la surface topographique après pose du remblai protecteur

### Topographie : méthodologie

Les points (238 points pour la surface existante, 20 points après remblaiement) ont été relevés au niveau de chantier sur des profils matérialisés par une chaîne d'arpentage. Ils ont été complétés par un relevé détaillé des figures morphologiques (ravines). Le tout a été recalé sur un plan du Cabinet JERSIER fourni par l'agence Fontenoy Immobilier. Les relevés au niveau ont été calés sur le muret au pied du premier poteau du mur de clôture de la propriété Van Eck (le poteau situé le plus à l'est). Ce point a été mesuré à 4m90 au-dessus d'un clou topographique planté sur l'escalier gauche de l'accès à la plage (Z0). Les représentations graphiques (contours) ont été réalisées à l'aide du logiciel EasyMapping et affinés sur Adobe Illustrator d'après les levés de terrain.

### Relevé de la surface topographique existante.

Ce levé est porté sur la figure 2. Les ravines actives sont figurées en bleu. Les têtes des ravines sont peu marquées et se caractérisent par plusieurs confluences. Les chenaux sont très marqués (voir aussi planches photographiques 1 et 2) avec une incision qui a pu atteindre localement 40 à 50 cm. Dans la partie basse, les ravines se perdent dans une zone moins raide formée par l'accumulation des dépôts issus de l'érosion.

### Relevé des épaisseurs de la couche archéologique (sondages à la tarière).

L'épaisseur de la couche archéologique a été relevée en 15 points. Le premier point MC1 est un microcarottage (réalisé par battage d'un tube creux de 2 cm de diamètre). Cette méthode s'est révélée peu adaptée à ce site (absence de vestiges récoltés par le tube). On a donc préféré les sondages à la tarière pédologique de 9 cm de diamètre (13 sondages). Le point 12 correspond à une observation *in situ* du contact de la couche archéologique avec le substratum. Les résultats de ces relevés sont fournis figures 5 et 6. La planche photographique 3 illustre la mise en oeuvre de la méthode sur le terrain.

Les sondages montrent tous, à quelques variantes près, une séquence-type qui peut être décrite comme suit, de haut en bas :

- C : couche de surface : terrains remaniés, résidualisés ou remblai, en général caillouteux, épais de 10 à 30 cm
- B : couche archéologique principale : sable brun à gris brun, souvent charbonneux et contenant des vestiges archéologiques : poterie et coquillages essentiellement. Epaisseur de 10 à 50 cm.
- A : couche profonde : sable ou sable argileux ou argile orangé à roux, le plus souvent stérile, mais ayant livré en quelques points de rares charbons de bois ou coquillages (*Arca zebra*). Epaisseur supérieure à 20 cm. Cette dernière couche pourrait correspondre à une occupation ancienne (précéramique ?).

Ces données ont permis, par interpolation, de construire la surface de la base de la couche archéologique principale. La figure 3 représente, en couleurs, l'épaisseur cumulée des couches B et C, calculée en faisant la différence entre la topographie et la base de la couche archéologique interpolée. On peut assimiler, en première approximation, l'épaisseur de ces couches B et C à l'épaisseur de la couche archéologique conservée.

Sur la figure 3 a été portée, en figuré pointillé, la zone de forte densité de vestiges en surface. On remarque que cette zone ne coïncide pas avec le maximum d'épaisseur de la couche archéologique. Cette zone de forte densité pourrait correspondre au secteur où la couche archéologique a été

fortement mise à nu par l'érosion (plus haut, l'érosion n'aurait pas encore atteint le toit de la couche archéologique).

Les relevés de densités de vestiges (ici en g/m<sup>2</sup>) réalisés par C. Henocq en 1994 ont également été portés sur le plan figure 3. Le calage a été réalisé par rapport aux poteaux du mur de clôture. Les deux relevés apparaissent comme très concordants.

Par ailleurs, côté nord-est, on remarque qu'une autre zone de archéologique apparaît et semble se poursuivre au-delà, dans la propriété Baysari. Cette zone correspond, sur le terrain, à une concentration relatives de vestiges au sol.

#### Récolte des vestiges archéologiques présents sur le parking.

Cette récolte a été réalisée dans une optique de conservation avant la pose du remblai. Seuls les objets présents à la surface du sol ont été ramassés. Etant probablement déplacés par le roulement des véhicules et par l'érosion, leur lieu de récolte ne présente pas d'intérêt scientifique et n'a pas été positionné.

L'altération liée aux écrasements par les roues des véhicules a fortement fragmenté les objets en os, coquillage et céramique. Aucun vestige en os n'a été retrouvé alors que l'opération de C. Henocq en 1994 signale de nombreux restes de faune vertébrée : ils sont donc complètement réduits en miettes par écrasement. De même, la céramique est largement sous représentée et a donc fortement souffert. Par contre, les objets en pierre paraissent sur-représentés : ils ont assez bien résisté à l'écrasement; on pourrait dire qu'ils se sont « concentrés sur place », suite à l'entraînement des particules fines par le ruissellement (phénomène de la résidualisation). Dans les objets lithiques, on note une très forte proportion de fragments de pierres à trois pointes (12 éléments) confectionnés en calcirudite de la Pointe Arago et de fragments de lames ou pilons réalisés sur la cherto-tuffite éocène de Saint-Martin.

#### Inventaire des objets récoltés :

13	Fragments de pierres à trois pointes
22	Petites lames de haches ou pilons
8	Talons de lames de haches
8	Lames de haches
76	Fragments de lames de haches
3	Grandes lames de haches
17	Tessons de poteries
2	Rapes en corail
7	Fragments de lambis
1	Arca zebra
1	Polissoir sur bloc de beach-rock
1	Molette en roche volcanique
8	Galets à polir
3	Galets
4	Galets aménagés
1	Racloir
23	Eclats en calcédoine laiteuse
1	Galet en calcédoine

Un échantillonnage de ces objets est présenté sur les planches photographiques 6 à 10.

### Relevé de la surface topographique après pose du remblai protecteur.

Ce relevé réalisé le 9 juin est présenté sur la figure 4, en superposition de la surface topographique initiale. Il permet de visualiser l'épaisseur protectrice de remblai (10 à 50 cm).

### **3. Travaux de protection par remblaiement.**

Les travaux de remblaiement ont été réalisés le 8 juin par l'entreprise SDL sous notre contrôle. Les planches photographiques 4 et 5 en illustrent les différentes phases.

Un petit merlon de 50 cm de hauteur a été établi avec des blocs dans la partie nord du site, de façon à bloquer une éventuelle érosion future dans cette direction qui est le point le plus bas du parking.

Deux types de matériaux ont été utilisés :

matériau type 1 : tout venant de couleur orangée, très hétérométrique, à matrice argileuse, riche en gros blocs. Deux chargements de 12 m<sup>3</sup> ont été déversés et étalés dans l'angle nord du site.

matériau type 2 : gravier sableux concassé de couleur grise, présentant une faible fraction argileuse. Suivant les chargements, la granulométrie maximale oscillait entre 15 et 30 mm. Dix chargements de 12 m<sup>3</sup> ont été étalés.

Le matériau a ensuite été légèrement compacté par un rouleau vibreur (1 passage).

### **4. Conclusion**

L'investigation a mis en évidence que la couche archéologique a été très entamée dans la partie sud-ouest du terrain et quasiment totalement détruite dans le quart nord-ouest. Par contre il pourrait rester des niveaux peu dégradés dans le secteur sud, en limite de la propriété Van Eck et dans la zone est à proximité du mur mitoyen de la propriété Baysari sous laquelle le site se prolonge probablement.

Un remblai protecteur de 10 à 50 cm d'épaisseur a été posé en juin 2005. Un passage en septembre 2005 nous a permis de constater une reprise de l'érosion de ce remblai sous forme de ravines localisées à l'emplacement des ravines initiales (voir photos planche 11). Cette évolution rapide indique que le remblai est très vulnérable si la surface du parking reste à nu. La protection du site archéologique par le remblai est donc à considérer comme une solution très provisoire. Afin d'assurer une protection sur le long terme, il est nécessaire d'envisager la stabilisation de la surface supérieure du remblai, par exemple par une couverture végétale (type gazon), ce qui bien sûr ne peut se faire que si l'on abandonne son utilisation comme parking et que l'on proscrit le roulement des véhicules.



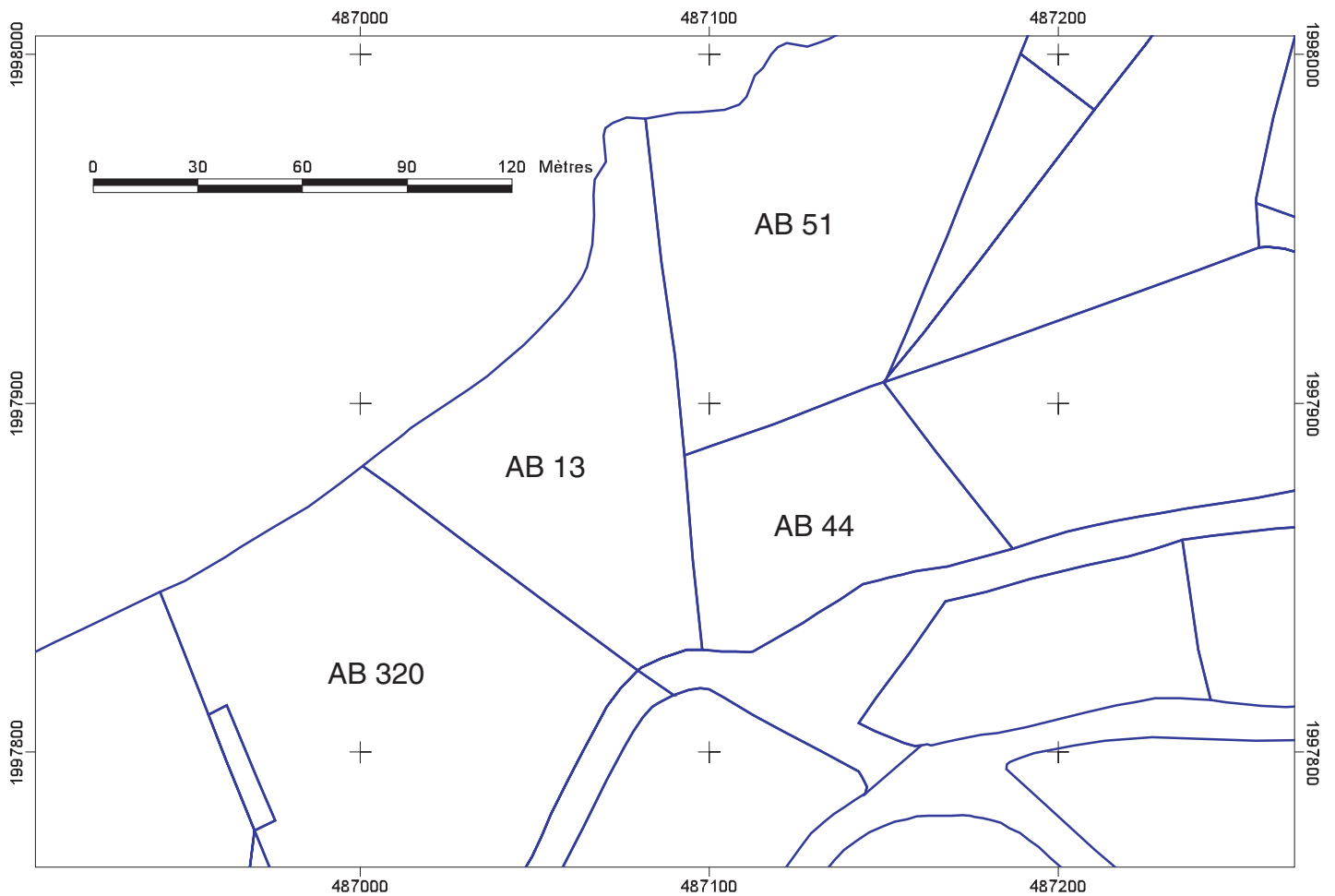
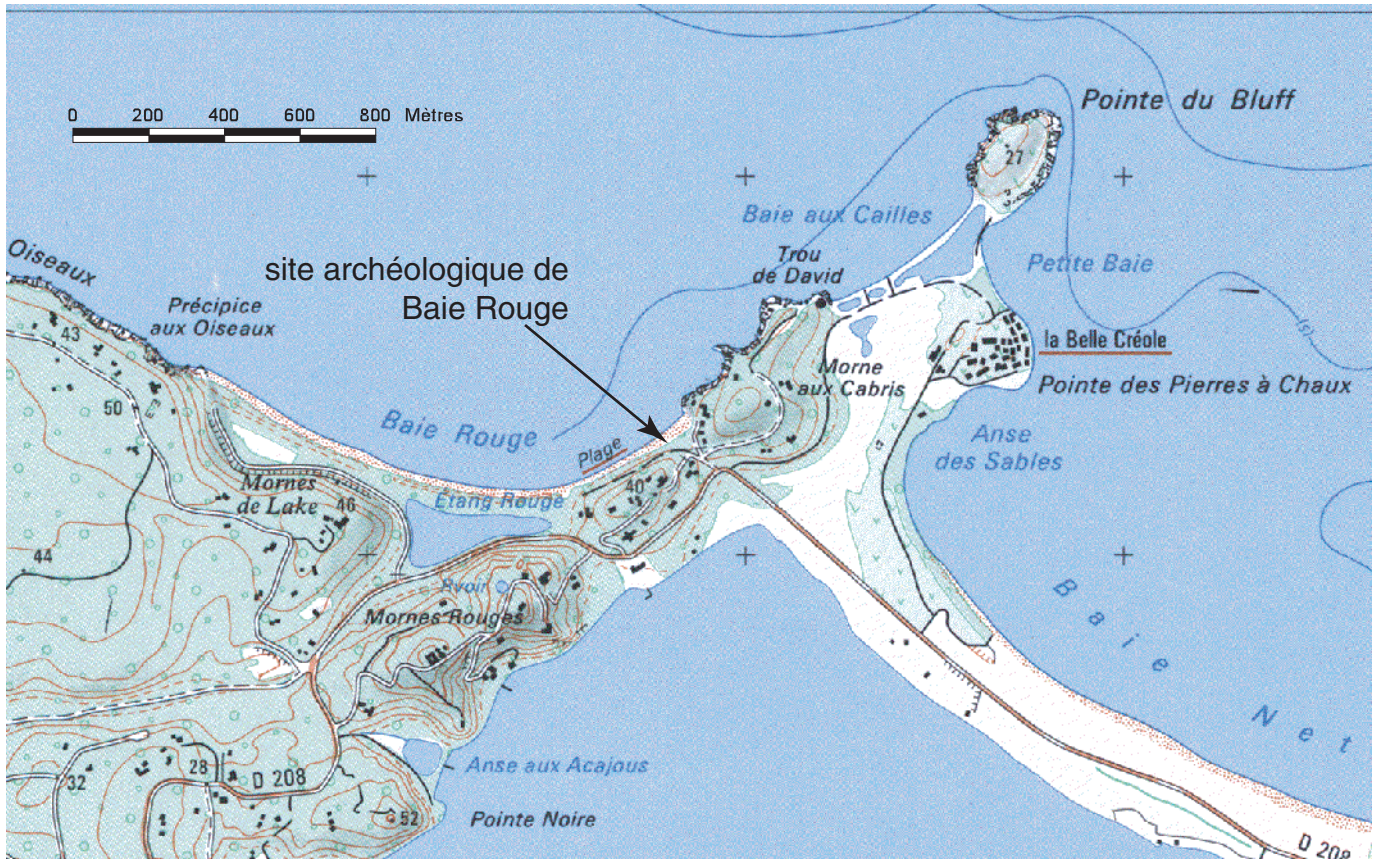
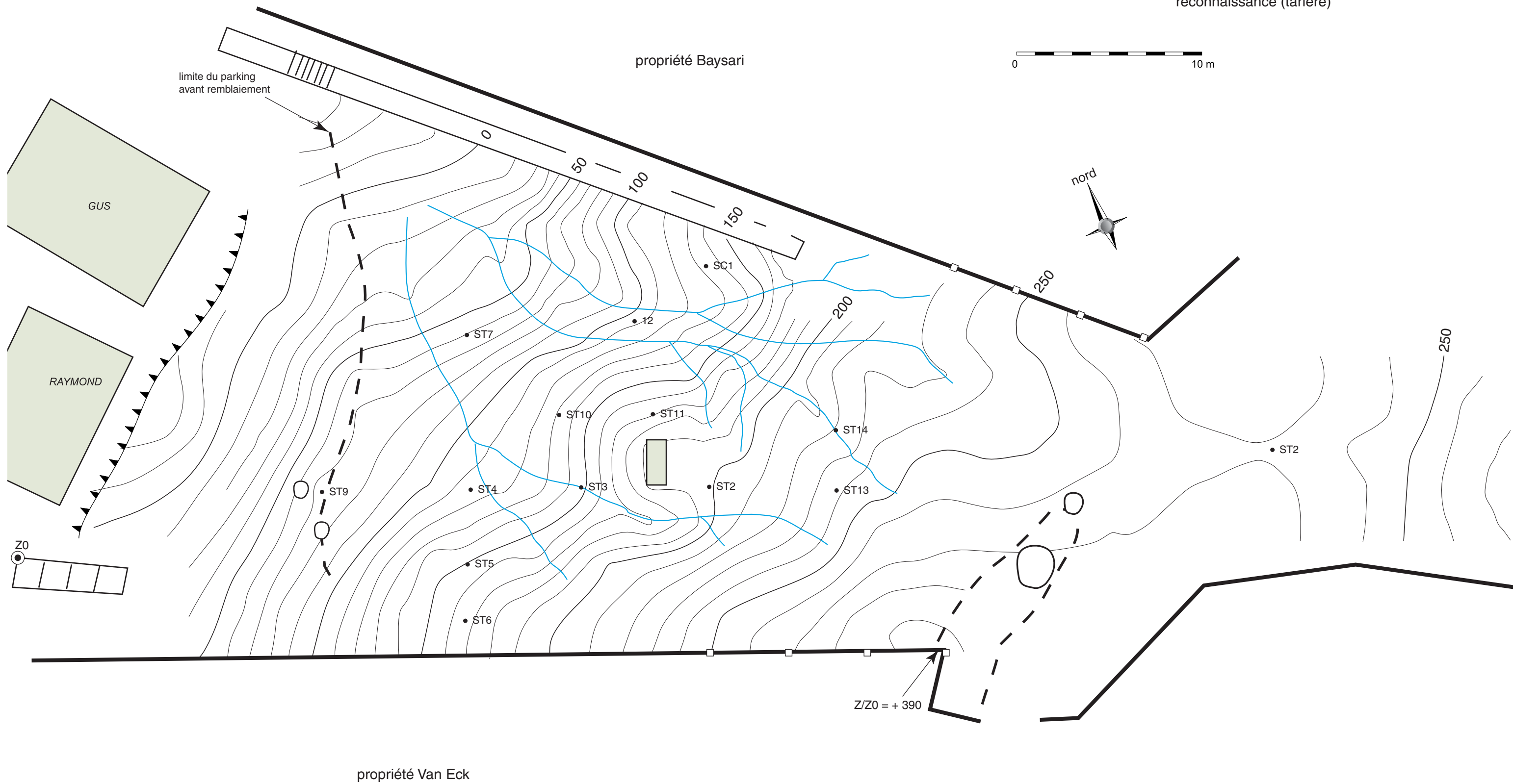


Figure 1  
Localisation du site de Baie Rouge  
SAINT-MARTIN parcelle AB13

Figure 2.  
Etat du terrain avant remblaiement  
et localisation des sondages de  
reconnaissance (tarière)



Cartographie du site archéologique  
 sur la parcelle AB 13 (Lot 183)  
 Baie Rouge - Les Terres-Basses  
 Juin 2005

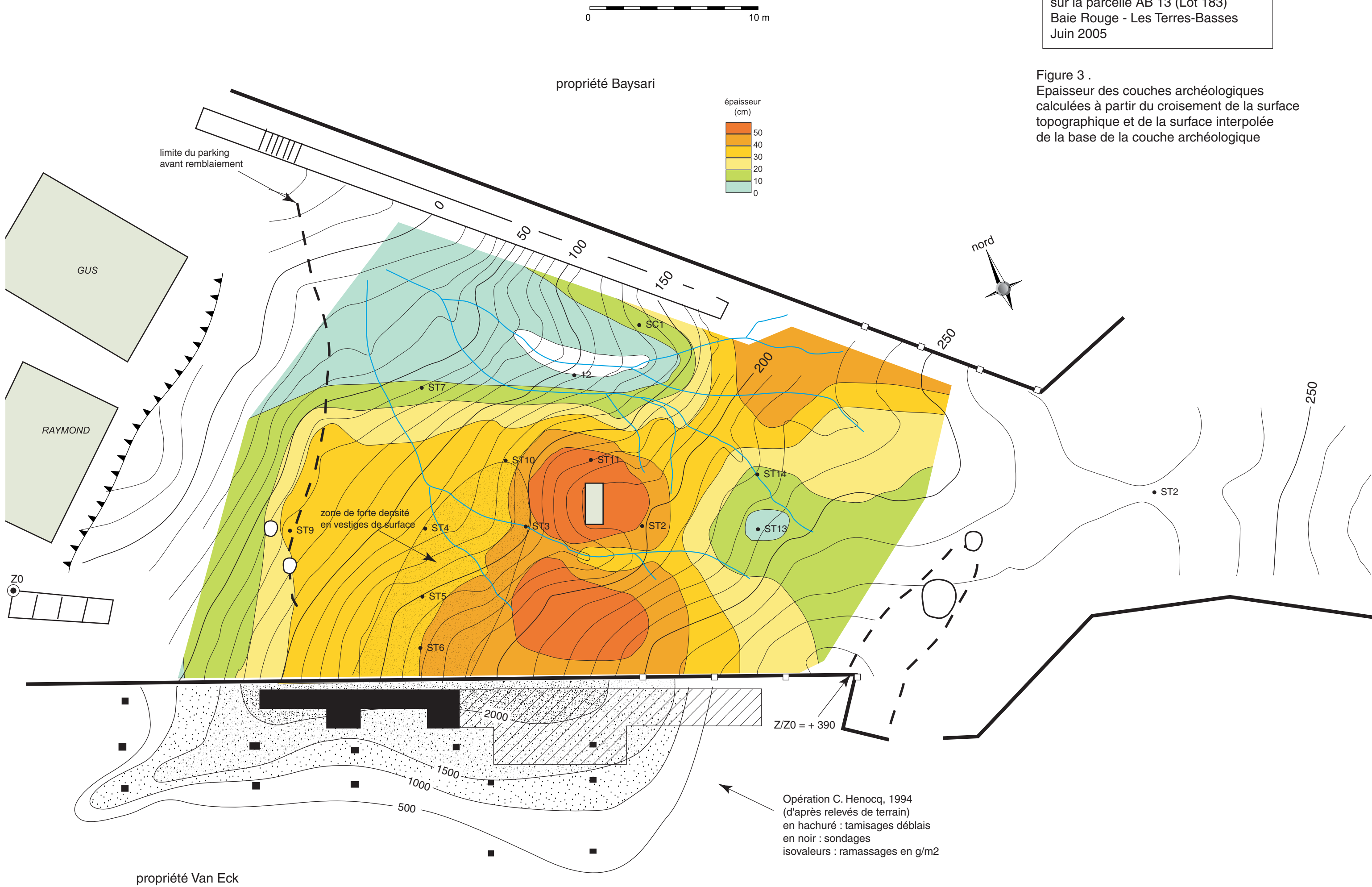
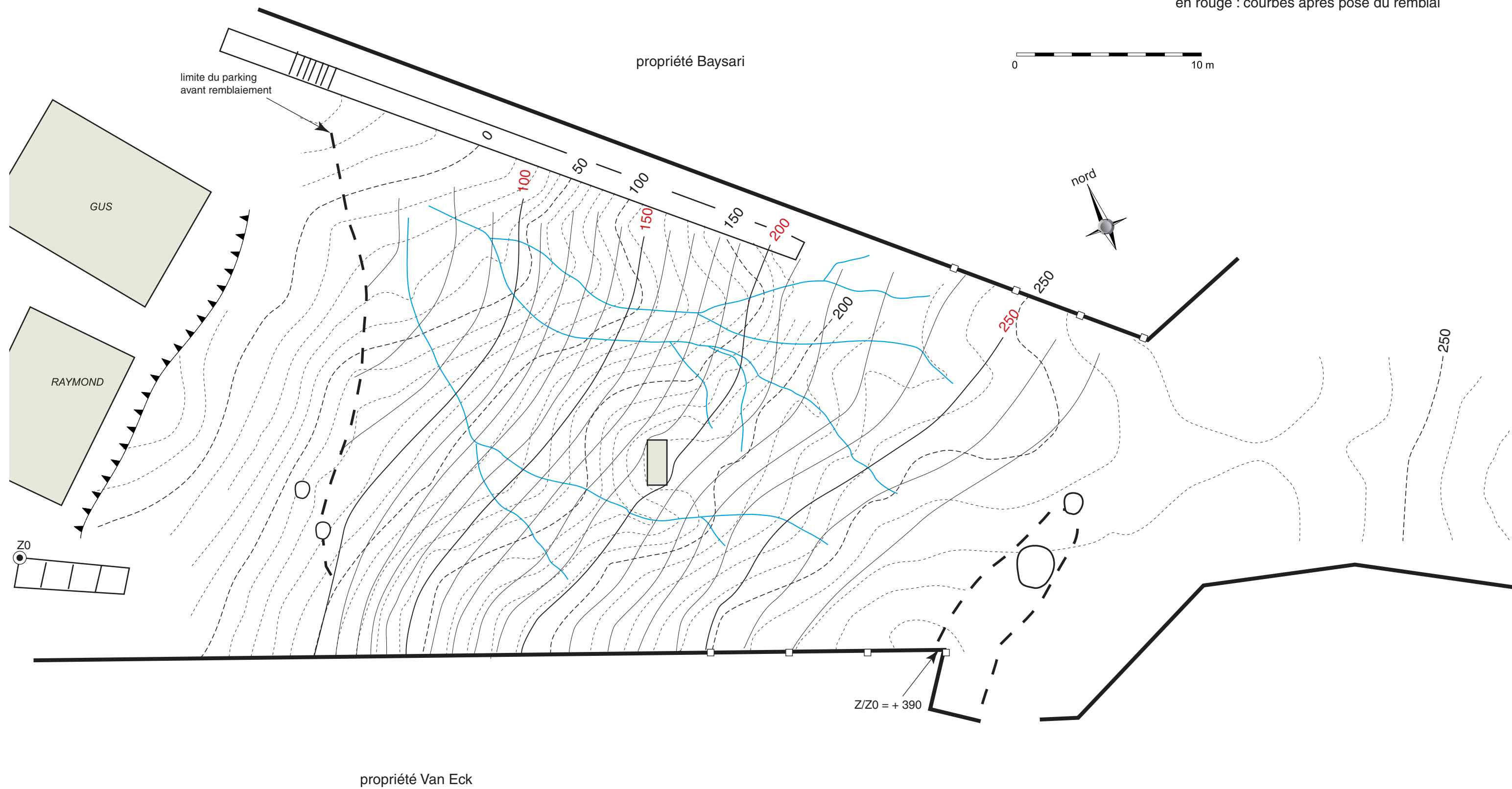


Figure 3 .  
 Epaisseur des couches archéologiques  
 calculées à partir du croisement de la surface  
 topographique et de la surface interpolée  
 de la base de la couche archéologique

Cartographie du site archéologique  
sur la parcelle AB 13 (Lot 183)  
Baie Rouge - Les Terres-Basses  
Juin 2005

Figure 4.  
Côte du remblai posé le 8 juin 2005  
en noir : courbes de niveau initiales  
en rouge : courbes après pose du remblai



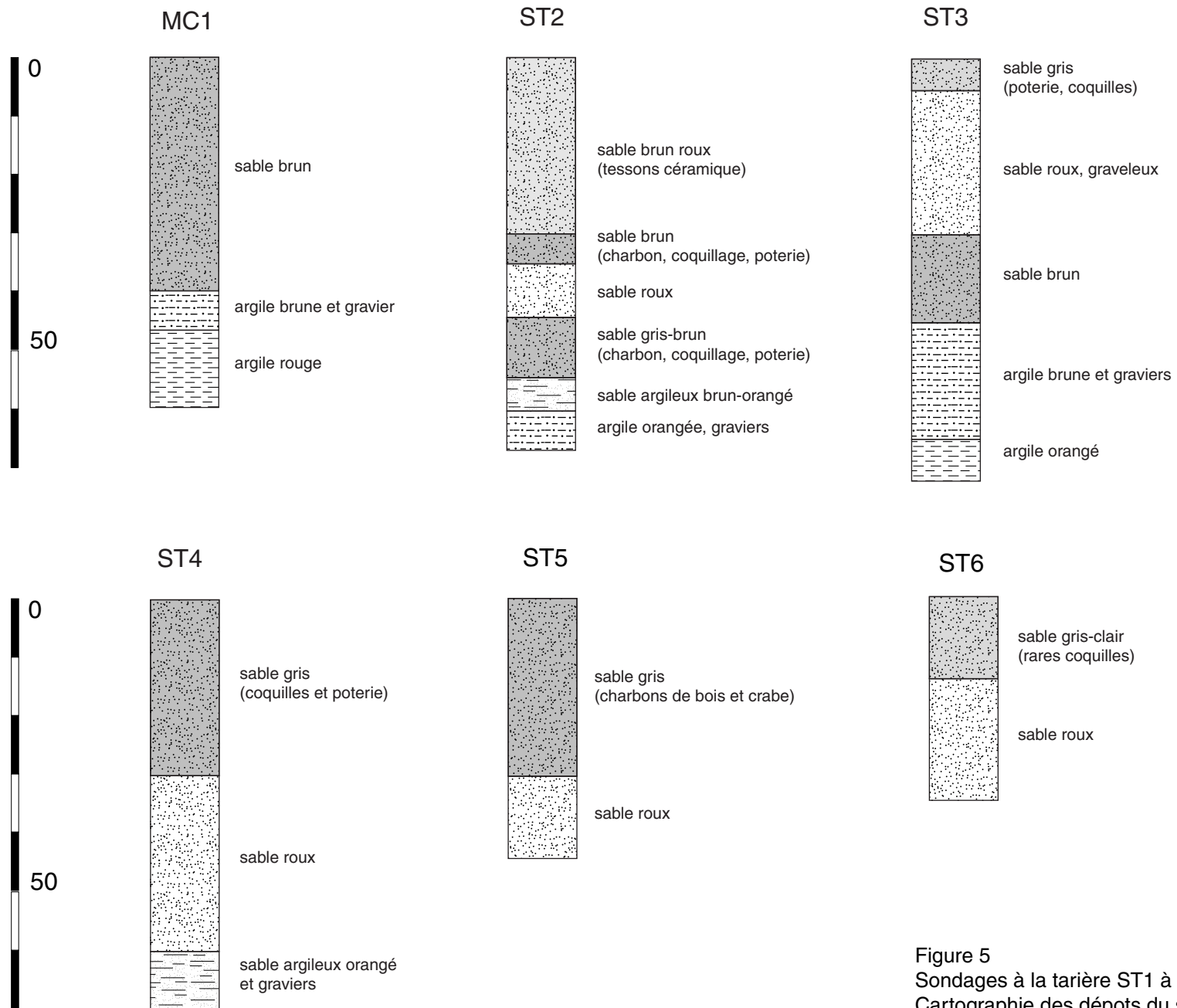


Figure 5  
 Sondages à la tarière ST1 à ST 6  
 Cartographie des dépôts du site de Baie-Rouge  
 Juin 2005  
 DRAC Guadeloupe - AAHE

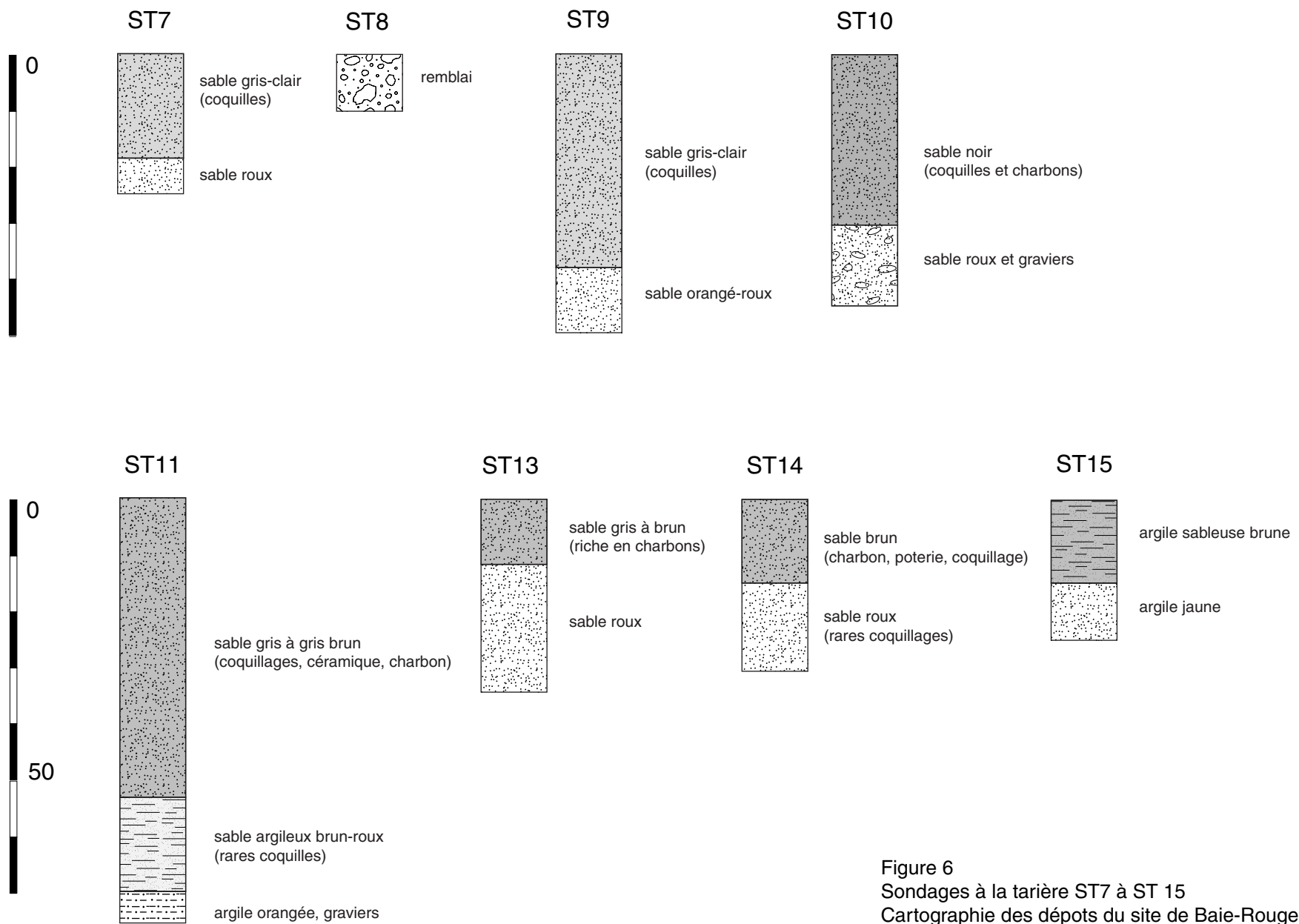


Figure 6  
 Sondages à la tarière ST7 à ST 15  
 Cartographie des dépôts du site de Baie-Rouge  
 Juin 2005  
 DRAC Guadeloupe - AAHE



Vue panoramique du site, vers l'ouest



détail : coquillage apparaissant à la faveur de l'érosion



détail : zone sud-est



zone sud-ouest : coquillages écrasés



détail : zone nord, ravinements



profonde ravine de la zone nord



zone centrale : coquillages et mobilier archéologique  
écrasé par le passage des voitures

## Planche 2

Parking de Baie-Rouge 2005 : état du site archéologique quelques jours avant la pose du remblai protecteur





Réalisation d'un sondage à la tarière



Vue d'un sondage à la tarière



Préparation d'un sondage  
(perforation au burin de la couche superficielle caillouteuse  
compactée par le roulement des voitures)



préparation du remblaiement



matériau type 1 déposé avant étalage



étalage du matériau type 1 dans l'angle nord-ouest



détail de la pose du matériau type 1



étalage du matériau de type 2



après compactage



après compactage, zone nord



après compactage, zone sud



A : Pierre à trois points en calcirudite



idem A



Divers fragments de pierres à trois pointes



Pierre à trois pointes (fragment) en tuffite claire



Fragment de pierre à trois pointes montrant la matière première (calcirudite de Pointe Arago) composée de débris de Mélobésiées (algues calcaires) et de roches volcaniques sombres



0 5 cm

Talon de lame de hache en tuffite



Tranchants



Talons





La céramique



Rape en corail (*Acropora palmata*)



Meule ou polissoir en beach-rock





Fragments de coquillages (*Strombus gigas*)



Galets (brunissoirs à poterie)



Outil (Chopping-tool ou racloir) en quartzite



Eclats de calcédoine





raviine sud



ravine sud



raviine nord



ravine nord